



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Pôle médical – Vacance de médecins généralistes – Participation financière de la commune

DEL-2021-065

Numéro de la délibération : 2021/065

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 19/04/2021

Date de convocation du conseil : 13/04/2021

Date d'affichage de la convocation : 13/04/2021

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Julie MINGAM

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Était représentée : Mme JUIN Marianne par Mme LE ROCH Gaëlle.

Pôle médical – Vacance de médecins généralistes – Participation financière de la commune

Rapport de Madame La Maire

Le pôle médical à l'angle de la rue Julien et de la rue d'Iéna est ouvert depuis fin avril 2019. L'équipement prévoyait d'accueillir dans le bâtiment A et dans le bâtiment B, dix médecins généralistes, pour une surface privative de 427m². En outre, quatre places de stationnement leur étaient affectées. Par délibération en date du 4 décembre 2018, il avait été validé de conventionner avec la société dénommée SCM 20 RI, Société Civile de Moyens des médecins généralistes. La convention avait pour objet de prévoir la prise en charge par la commune, pour la période du 1^{er} mai 2019 au 31 avril 2021, des loyers de deux locaux vacants destinés à accueillir deux médecins généralistes. Il en ressortait une prise en charge mensuelle par la commune de 550,02€ TTC par médecin généraliste.

Depuis lors, le pôle médical est toujours confronté à la vacance de médecins généralistes.

Il est proposé que la commune prolonge sa participation financière, en prenant en charge les loyers pour deux locaux vacants pendant une période maximale de 24 mois, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2023. Le loyer mensuel par médecin ressort à 550,02 € TTC. Ce qui donne un loyer mensuel pour deux médecins de 1 100,04€ TTC, soit 26 400,96€ TTC au maximum pour une durée de 24 mois. La participation de la ville sera à régler mensuellement à compter du 1^{er} mai 2021.

Nous vous proposons :

- D'accepter la participation financière de la commune pour couvrir le déficit pour la vacance de deux médecins généralistes, pour une période maximale de 24 mois, à compter du 1^{er} mai 2021 ;
- D'autoriser madame la maire à signer la convention financière avec la SCM 20 RI.

La délibération est adoptée par 26 voix pour et 7 voix contre.

Ont voté pour : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE NY Alexandra, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Ont voté contre : Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, M. HILLION Daniel, Mme JUIN Marianne, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE ROCH Gaëlle, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques.

Fait à Pontivy, le 20 avril 2021

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**